



**Étude d'évaluation d'incidences Natura 2000**  
**Aménagement d'un parc d'attractions ou d'une aire de jeux et de sports**  
(Item n°12 de l'arrêté du Préfet de région du 1<sup>er</sup> décembre 2014 relatif au régime d'autorisation propre à Natura 2000)

**Définition des travaux réalisés :** sont concernées les travaux d'aménagements d'un parc d'attractions ou d'une aire de jeux et de sports d'une superficie inférieure ou égale à 2 ha. Cela recouvre également les activités ludiques du type parcours d'accrobranches ou de paintball.

**Une extension d'un aménagement existant (parc d'attraction...), du moment que cette extension se situe en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000, doit également être soumise à évaluation des incidences.**

**Même si les aménagements ont un caractère temporaire ou saisonnier, et que les équipements mis en place ne sont pas permanents, ils doivent être soumis à évaluation des incidences, ceci en raison du fait qu'ils peuvent constituer une source de dérangement pour des espèces d'intérêt communautaire.**

**ATTENTION les aménagements de jeux sur les plages n'entrent pas dans le cadre du régime d'autorisation propre à Natura 2000 car ces aménagements sont soumis à autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public maritime (DPM). C'est alors dans ce cadre qu'une évaluation des incidences devra être établie. Pour plus de renseignements, il convient de se rapprocher de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM).**

**IDENTITE DU DEMANDEUR :**

Nom et prénom	
Adresse postale	
Téléphone	
Adresse électronique	

**LOCALISATION DES AMENAGEMENTS :**

Commune	Section cadastrale	n° de parcelle

**ELEMENTS REGLEMENTAIRES (1)**

Site inscrit pour la préservation du paysage:       oui       non

Site classé pour la préservation du paysage:       oui       non

*Attention : les travaux en sites inscrits sont soumis à déclaration préalable et les travaux en sites classés sont soumis à autorisation préalable. Les dossiers de déclaration ou d'autorisation sont à transmettre à la Direction départementale des territoires et de la mer du département (voir coordonnées en dernière page).*

**PRECISIONS SUR LES AMENAGEMENTS :**

Caractéristiques des aménagements (surfaces aménagées, types d'équipements, aires de stationnement éventuellement nécessaires, éclairage...):

Fonctionnement du parc ou de l'aire de jeux et de sports (capacité d'accueil, périodes et horaires d'ouverture) :

Date(s) ou période des travaux d'aménagement :

Préciser les conditions de réalisation des travaux (engins utilisés, conditions d'accès au site de travaux, ...) :

**SITE(S) NATURA 2000 CONCERNE(S) :**

		Directive (1)	
		Habitats Faune Flore	Oiseaux
Nom			
Nom			

Un contact a-t-il été pris par le pétitionnaire avec le chargé de mission du site (1) (3) :  oui  non

**Objectif de conservation de ce(s) site(s) Natura 2000 :** (1) et (2)

**Habitat**  forestiers  landes, tourbières, ...  rivières et prairies humides  
 habitats côtiers et littoraux (dunes...)  autres : (préciser) .....

**Espèces animales et végétales**  à préciser (*plantes, oiseaux, chauve-souris, insectes,...*) : .....

**PRECISIONS SUR LES ENJEUX NATURA 2000 LIES AU PROJET :** (1) et (2)

	OUI	NON
* Présence d'habitats d'intérêt communautaire ou d'espèces d'intérêt communautaire sur la zone d'implantation du parc d'attractions ou de l'aire de jeux et de sports ou sur les parcelles contiguës.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Présence d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire sur la zone d'implantation du parc d'attractions ou de l'aire de jeux et de sports ou sur les parcelles contiguës.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Présence d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire sur la zone d'évolution des engins	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Travaux susceptibles d'avoir une incidence sur la qualité de l'eau (rejets, matières en suspension, passage d'engins à gué,...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Présence, à moins de 100 m de la zone des travaux, d'un secteur de nidification d'oiseaux pour la préservation desquels le site Natura 2000 a été désigné.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Présence, à moins de 300 m de la zone des travaux, d'une zone sensible pour les oiseaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

hivernants pour la préservation desquels le site Natura 2000 a été désigné.

- \* Présence, à moins de 50 m de la zone des travaux, d'un gîte à chauve-souris pour la préservation desquelles le site Natura 2000 a été désigné.

**Si au moins UN « OUI » coché =>** vous devez apporter les compléments nécessaires afin d'évaluer l'incidence du projet sur les espèces et habitats pour lesquels ce site a été désigné, et préciser les modalités de suppression de ces incidences (voir page suivante).

**Si AUCUN « OUI » coché =>** projet considéré sans incidence significative sur le(s) site(s) Natura 2000 cité(s) ci-dessus. L'évaluation d'incidence est terminée, datez et signez.

Fait à ....., le.....

Signature du demandeur :

**JOINDRE :**

**Une carte de localisation du projet au 1/25 000<sup>e</sup>.** Cette carte devra situer la ou les parcelles concernées par le projet par rapport au périmètre du site Natura 2000.

**Un plan de localisation précis des travaux projetés** sur fond de cartographie des habitats d'intérêt communautaire (2) sur lequel la zone d'évolution des engins sera également positionnée.

**Un ou plusieurs schémas, plans présentant les travaux si nécessaires à la compréhension.**

**Le présent formulaire est à transmettre à la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) concernée par le lieu du projet de travaux** (*voir coordonnées en dernière page*).

- (1) cocher la case concernée
- (2) les données relatives à Natura 2000 (fond cartographique, données faune et flore...) figurent sur les sites [http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/10/Nature\\_Paysage.map](http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/10/Nature_Paysage.map) ou sont à demander à l'opérateur du site Natura 2000 concerné (voir note ci-dessous)
- (3) coordonnées des opérateurs N2000 sur la page dédiée du site Internet de la DREAL : <http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/documentations-et-contacts-a2545.html>

**SUITE DE L'ETUDE D'EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000**

**si au moins un OUI a été coché dans le questionnaire précédent  
relatif aux enjeux Natura 2000 liés au projet**

Mesures permettant de supprimer les incidences sur les habitats ou espèces pour la conservation desquels le site Natura 2000 a été désigné:

(ex. : mise en défens de zones sensibles, période de travaux, matériel ou technique employés, maîtrise des matières en suspension lors des travaux, sensibilisation des entreprises...).

Pour faciliter la compréhension des mesures proposées, tout document détaillant les mesures ainsi que des plans et schémas peuvent être annexés au présent formulaire.

Je m'engage à respecter l'intégralité de ces mesures.

Fait à .....

Le .....

Signature du demandeur:

## **Contacts au sein des services de l'État en département :**

Service en charge du régime d'autorisation propre à Natura 2000

<p>Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) des Côtes d'Armor Service Environnement 1, rue du Parc CS 52256 22022 SAINT-BRIEUC Cedex tel : 02 96 62 47 62 courriel : <a href="mailto:ddtm-se@cotes-darmor.gouv.fr">ddtm-se@cotes-darmor.gouv.fr</a></p>	<p>Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Finistère Service Eau et Biodiversité 2, Boulevard du Finistère 29 325 QUIMPER CEDEX tel : 02 98 76 59 55 courriel : <a href="mailto:ddtm-seb@finistere.gouv.fr">ddtm-seb@finistere.gouv.fr</a></p>
<p>Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) d'Ille-et-Vilaine Service Eau et Biodiversité 12, rue Maurice Fabre CS 23167 35031 RENNES CEDEX tel : 02 90 02 31 38 courriel : <a href="mailto:ddtm-seb@ille-et-vilaine.gouv.fr">ddtm-seb@ille-et-vilaine.gouv.fr</a></p>	<p>Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Morbihan Service Eau Nature et Biodiversité 11, Bouvelard de la Paix BP 508 56019 VANNES CEDEX tel : 02 97 68 21 79 courriel : <a href="mailto:ddtm-sbef-nfc@morbihan.gouv.fr">ddtm-sbef-nfc@morbihan.gouv.fr</a></p>